

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 482

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet un rapport sur l'énergie éolienne visant à connaître le nombre d'éoliennes par département, leur emplacement exact et la pertinence de celui-ci, leur productivité, ce qu'elles coûtent et ce qu'elles rapportent, le nom de la société exploitante et le montant d'argent public qu'elle perçoit.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Édouard Philippe a annoncé lors de son discours de politique générale que 150 éoliennes devraient être bientôt implantées en France. Pourtant, il est très difficile de disposer d'éléments chiffrés sur les parcs déjà existants. Ces données sont d'autant plus importantes que, parfois, les parcs éoliens sont construits à proximité de lieux culturels et portent atteinte à notre patrimoine paysager. Tel est le cas par exemple pour le Canal du Midi.